

COMMUNE DE WICKERSCHWIHR

**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Wickerschwihr
Séance du 13 mai 2024
PV n°2/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 du mois de mai à 19h00, les membres du Conseil Municipal de Wickerschwihr se sont réunis en séance ordinaire dans la salle De Lattre, sur invitation qui leur a été adressée le 7 mai 2024 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents

Mme CARRE Sandrine
Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica
M. DIETRICH Antony
M. FLESCH Christian
M. LEY Richard
M. MEYER Philippe
M. NEYER François
M. RINGLER Adrien
M. SCHELCHER Jean-Luc
Mme TROESCH Corinne
Mme UTARD Danièle
M. VAUVILLIER Lionel

La conseillère suivante est excusée et a donné procuration

M. RINGLER Jean-Jacques a donné procuration à Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica
Mme FRIEH Nicole a donné procuration à M. LEY Richard

Secrétaire de séance désigné

Mme CARRE Sandrine, Secrétaire de séance

Secrétaire de séance auxiliaire désignée

Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 mai 2024

A l'ouverture de la séance, Le Maire constate la présence de 14 conseillers présents ou représentés sur 14.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion 18 mars 2024
3. Compte rendu de la réunion du 2 avril 2024
4. Rapport de la commission bâtiments du 11 avril 2024
5. Rapport de la commission urbanisme du 30 mars 2024
6. Convention de mutualisation des centres de première intervention de Bischwihr et Wickerschwihr
7. Intégration rénovation de voirie Rue du Verger
8. Comité des fêtes – Part communale des recettes relatives aux locations des salles
9. Agrément du garde-chasse particulier du lot de chasse n°36601
10. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – part communale – TICFE-C
11. Zones d'accélération des énergies renouvelables
12. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Désignation d'un secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L.2121-21 du CGCT.

Mme CARRE Sandrine propose sa candidature en tant que secrétaire de séance.

Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale, est proposée comme secrétaire auxiliaire.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du maire ;**

- 1. désigne Mme CARRE Sandrine en qualité de secrétaire de séance.**
- 2. désigne Madame RUCH Katia, Secrétaire Générale, en qualité de secrétaire auxiliaire.**

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 mars 2024

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal a fait l'objet d'un envoi aux conseillers sous forme électronique le 7 mai 2024.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 mars 2024.

**Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour,
le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 mai 2024

3. Compte rendu de la réunion du 2 avril 2024

Ce point est présenté par Mme Lyubica DAUSSE-CONTRERAS

Mme DAUSSE-CONTRERAS a rappelé qu'une réunion s'est tenue le 2 avril 2024 avec les Présidents des différentes associations de la commune concernant les Wick'toires organisées dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

Elle rappelle que cette manifestation se déroulera le 2 juin 2024 au stade. Il s'agissait de recueillir les observations. La buvette et la restauration seront pris en charge par le Comité des Fêtes.

En ce qui concerne l'encadrement des épreuves, ce dernier sera assuré par les associations. Elle indique qu'il faudrait 18 personnes pour l'encadrement de la journée.

Un certain nombre de membres du Conseil Municipal se sont déjà inscrits pour aider pour l'organisation de cette journée. La mise en place du matériel se fera le samedi après-midi.

La communication autour de cette manifestation se fera à travers la presse, les réseaux sociaux, le site de la commune ainsi que par le biais de l'Association des Parents d'Elèves.

Le Crédit Mutuel a été sollicité pour sponsoriser.

Mme DAUSSE-CONTRERAS précise que le Comité des Fêtes distribuera la somme gagnée durant cette journée entre toutes les associations. Elle remercie et salue ce geste.

Elle informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle réunion de présentation pour le déroulé se tiendra le 16 mai avec les associations.

M. le Maire précise que jeudi 16 mai aura donc lieu cette réunion suivie d'une réunion sur la fête de la Pomme de Terre avec le Comité des Fêtes.

L'idée est soumise de donner les flyers dans le carnet de correspondance des élèves.

4. Rapport de la commission des bâtiments du 11 avril 2024

Ce point est présenté par Monsieur Antony DIETRICH

M. DIETRICH a fait un compte-rendu de la commission des bâtiments qui s'est déroulée le 11 avril 2024. Il s'agissait de faire le point sur les travaux en cours ou qui restaient à réaliser, ou planifier.

Le principal sujet est la finalisation de l'atelier communal notamment les travaux retenus : porte sectionnelle, agrandissement, création plateforme d'accès, porte de service, ragréage, portail extérieur. Ces travaux seront discutés suivant les retours des devis et priorité budgétaire.

Deuxième chantier en cours : les toilettes de la maison des associations : principalement le placo sur les murs avec devis, peinture, séparation des toilettes hommes, installation d'un nouveau lavabo, relooking du carrelage à moindre frais.

5. Rapport de la commission urbanisme du 30 mars 2024

Ce point est présenté par Monsieur Antony DIETRICH

M. DIETRICH rappelle que la commission urbanisme s'est tenue le 30 mars 2024.

Un bilan de l'année 2023 en matière d'autorisation d'urbanisme est présenté : 27 déclarations préalables de travaux, 9 permis de construire, 2 permis de démolir. A cela s'ajoute les certificats d'urbanisme qui ne sont pas comptabiliser.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 13 mai 2024**

Un point d'avancement a été fait sur le lotissement Terre du Muguet : le début des travaux de voirie (réseaux, viabilisation) devrait se faire courant mai-juin 2024. Pour l'instant pas de date officielle arrêtée.

Le lotissement rue de l'Etang a rencontré plusieurs difficultés en terme de sécurisation. Le projet est pour l'instant est à l'arrêt.

Rue de la Gravière : des problèmes d'écoulement des eaux pluviales. Un collecteur gris a été posé et raccordé à un puit perdu. Cette rue étant partagée entre deux communes, une solution devra être trouvée avec Porte du Ried afin de résoudre ce problème.

Rue de la Chapelle : Porte du Ried a un projet de sécurisation de l'entrée du village mais également de réfection de la rue de la Chapelle. La mise en place des essais de sécurité sur la partie WICKERSCHWIHR a été validée. Il sera procédé à l'enfouissement des réseaux. Travaux prévus pour 2025-2026.

Réflexion sur la création d'une zone artisanale : Colmar Agglomération incite de plus en plus les communes à en créer. Réflexion de la commission d'urbanisme pour démarrer les approches auprès des différents propriétaires pour voir comment un tel projet peut se faire.

Création de 2 -3 places de stationnement entrée rue des jardins, étant donné que les places au niveau du cimetière seront supprimées.

Proposition d'acheter une partie du terrain se trouvant près du terrain d'entraînement de football. Il s'agit d'un terrain qui est en jachère depuis plusieurs années. Cela permettrait d'augmenter le foncier de la commune, il s'agit de terre agricole d'une surface de 27 ares.

Réactualisation des pistes cyclables au niveau du territoire de Colmar Agglomération : il s'agit d'une carte de toutes les pistes cyclables sur le territoire de Colmar Agglomération.

Mme UTARD demande si la Grand'Rue et la rue du Général de Gaulle seront considérées comme pistes cyclables. Elle rappelle que c'était une des conditions pour l'aménagement du pont.

Révision du PLU : une réflexion a été démarrée par rapport à une modification ou un affinement de certains points qui rencontrent des difficultés d'interprétations ou manque de précision du PLU qui est généralement assez flou, assez générique.

Le PLU de la commune est léger sur plusieurs points. L'optique étant de renforcer et protéger certains points au niveau de l'environnement, architecture, densification, patrimoine, etc... Il ne s'agit pas d'une révision complète mais plutôt d'une modification simplifiée.

Passerelle cyclable sur le canal : PTRTE prévu en juin. Projet qui sera défendu par M. le Maire devant cette commission.

Mme UTARD précise que le fait que la Grand'Rue et la rue De Gaulle apparaissent sur l'itinéraire des pistes cyclables, ces éléments doivent être mis en avant lors du PTRTE.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le COPIL du PTRTE aura lieu le 7 juin 2024 à 14h30. L'inscription de la commune pour ce COPIL a été prise en compte et M. le Maire présentera le projet de la passerelle.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 mai 2024

Au préalable, une étude de sol et de structure sera faite auprès de la Société VISUALING pour la passerelle. Le coût estimatif du projet s'élèverait environ à 380 000 €. M. le Maire précise qu'il fera les demandes de subventions pour ce projet notamment auprès du Fonds Européen.

M. le Maire apporte juste une précision par rapport au PLU. Il précise qu'il est clair que celui de la commune est très flou et souhaite qu'il soit modifié afin de protéger la commune sur le plan du patrimoine.

Mme UTARD souhaite que la commune soit bien attentive par rapport aux attentes du FEDERE. En effet, elle précise qu'il y a différents programmes au niveau du FEDERE et qu'il est très important d'analyser ces attentes pour pouvoir répondre en conséquence. M. le Maire lui répond que c'est pour cela qu'il a organisé des rencontres avec des acteurs publics locaux afin de discuter de ce sujet.

6. Convention de mutualisation des centres de première intervention de Bischwihr et Wickerschwihr

Ce point est présenté par M. DIETRICH Antony

M. DIETRICH rappelle que depuis 2020, les communes de Bischwihr et Wickerschwihr sont en pourparlers pour la mise en place d'un rapprochement entre leur Centre de Première Intervention (CPI), face à la baisse des effectifs.

En effet, le Haut-Rhin enregistre, depuis désormais plusieurs années, une baisse conséquente du nombre de sapeurs-pompiers volontaires, plus particulièrement au sein des corps communaux.

Seul le rapprochement des deux structures permettrait d'envisager la pérennité à moyen terme de services de secours de proximité dans des conditions acceptables.

Parmi les points noirs relevés, figuraient également les locaux vétustes du dépôt incendie de Wickerschwihr, devenu inadapté à la mission des pompiers et qui ne permet plus d'envisager, dans des conditions acceptables, la poursuite de l'activité et du recrutement, notamment d'éléments féminins au sein du corps.

Dès lors, les deux municipalités se sont concertées afin d'arrêter les principes d'une coopération destinée à préparer la mutualisation des deux corps en même temps qu'un projet de construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours par la Commune de BISCHWIHR était engagé.

Les modalités ont fait l'objet d'échanges en précisant les engagements de chaque commune et ont été validées par les élus référents.

Le rapprochement des deux corps doit permettre de pouvoir continuer à assurer aux populations des services de secours plus efficaces et d'en garantir la pérennité opérationnelle. Le regroupement dans des nouveaux locaux permettra en outre d'offrir des conditions matérielles optimales aux sapeurs-pompiers volontaires des deux collectivités.

En parallèle, un groupe de travail réunissant les représentants des deux municipalités et des corps respectifs de sapeurs-pompiers a travaillé de concert à l'élaboration d'une convention qui définit les conditions matérielles de la future mutualisation des deux corps et la mise à disposition des nouveaux locaux.

Les communes de Bischwihr et Wickerschwihr ont arrêté un projet commun de convention pour mutualiser les locaux et les équipements des CPI respectifs.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 mai 2024

Cette convention de mutualisation aura pour effet de remplacer l'actuelle convention d'assistance qui ne prévoyait que le concours commun de chaque CPI aux interventions.

Elle a pour objet :

- De définir les moyens partagés mis à disposition
- De définir les conditions financières liées à cette mutualisation (loyer mensuel de 500 € versé sur une durée de 15 ans, achat de nouveaux matériels, etc.)
- De préciser les conditions de fonctionnement opérationnel, l'organisation et la mise en place de la nouvelle structure après regroupement
- Et de fixer les conditions de suivi et d'évolution de la mutualisation

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de mutualisation des Centres de Première Intervention et la convention qui lui est soumis, la commune de BISCHWIHR ayant également lieu de le faire auprès de son conseil municipal.

M. DIETRICH précise que la signature officielle devrait se faire le 30 juin 2024 et l'inauguration en septembre.

Mme UTARD pose la question du loyer sur 15 ans et notamment sur la révision de ce dernier qui ne figure pas dans la convention. Elle souhaite savoir si cela ne peut être modifié dans le temps. Elle demande également, si la commune a une idée de la somme allouée par Bischiwihir à cette mutualisation. M. DIETRICH lui répond que non et que la question sera posée à Bischiwihir mais que pour l'instant, il faut d'abord voir le fonctionnement de ce rapprochement.

M. NEYER fait part de son inquiétude quant à la durée des 15 ans, notamment de savoir comment cela se passe s'il y a rupture de la convention. M. DIETRICH précise qu'il y a une clause de résiliation pour quel que motif que ce soit, et qu'il peut être décidé d'arrêter à tout moment, et de facto, cela entraîne l'arrêt du versement du loyer. Cependant, si une commune décide unilatéralement d'arrêter, il y a un delta de 12 mois afin que l'autre commune ait le temps de s'organiser.

M. RINGLER Adrien se pose la question par rapport aux investissements importants. Par exemple, si la commune doit co-investir sur l'acquisition d'un véhicule, et qu'il y a rupture de la convention, quid de cet investissement, notamment sur la conservation du véhicule.

M. DIETRICH précise qu'il est également prévu l'achat de nouveau matériel après la convention. S'il est mis fin à la convention par l'une ou l'autre commune ou par les deux, la conservation du matériel acquis ensemble pourra être discuter.

M. le Maire souhaite déjà, dans un premier temps, que l'on regarde comment se passe la cohabitation avant de parler d'investissement de matériels. Il propose de faire un bilan dans 12 mois.

M. DIETRICH apporte comme précision que si Wickerschwihr ferme le corps définitivement, la part communale versée au SDIS sera doublée.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. **approuve la convention de mutualisation des Centres de Première Intervention de WICKERSCHWIHR et de BISCHWIHR dans les termes présentés, laquelle emporte le déménagement du CPI de Wickerschwihr dans les locaux du CPI de Bischiwihir**
2. **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document afférant à cette convention.**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 13 mai 2024****7. Intégration rénovation de voirie Rue du Verger**

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

M. le Maire rappelle que lorsque la délibération sur les travaux de la rue De Gaulle a été prise, il a également été délibéré sur les travaux avec Orange, Rosace et la TEA pour les enfouissements de ces réseaux pour la rue du Verger.

L'appel d'offre concernant la rénovation et sécurisation de la Rue du Général de Gaulle a été publié le 26 avril 2024, la date limite de dépôts par les entreprises est le 24 mai 2024 et l'ouverture des plis et le choix de l'entreprise se feront le 28 mai 2024.

Pour rappel, compte tenu des travaux d'enfouissement des réseaux aériens et pour des raisons techniques, il y a lieu d'enfouir les réseaux traversants la Rue du Verger.

Afin de profiter de la présence des entreprises amenées à intervenir sur la Rue du Général de Gaulle, il est envisagé d'intégrer la réfection de voirie de la Rue du Verger dans le programme des travaux. Est attendu une économie substantielle et une marge de négociation plus importante en greffant directement ces travaux à l'appel d'offre initiale.

Il s'agit d'une rue possédant une chaussée présentant l'un des niveaux de vétusté le plus important dans la commune : déformation, affaissement, rustines successives, absence de bordurage, etc...

Cette rue n'a jamais connu de véritables travaux d'entretien ou de rénovation depuis sa création, il y a une quarantaine d'années.

Ces travaux comprennent principalement la réfection du revêtement de chaussée, le bordurage et la création d'espaces engazonnés en bordure de voirie, de sorte à permettre l'infiltration naturelle de l'eau pluviale.

Dans le cadre du marché public, ces travaux ont été intégrés, en tranche optionnelle. Ces travaux complémentaires sont estimés par Cardomax à 60 730 € H.T

M. le Maire informe qu'il sera distribué une lettre d'information spéciale travaux vers la mi-juin à tous les habitants afin de les informer sur les travaux à venir et qui démarreront début juillet rue De Gaulle.

Dans le cas de la validation de ces travaux complémentaires, Colmar Agglomération prendra en charge financièrement la mise en place d'un poteau incendie et son réseau (actuellement inexistant) permettant de rendre conforme ce périmètre communal concernant la protection incendie.

Mme UTARD souhaite savoir si le montant des 60 730 € était prévu au budget. M. le Maire lui répond que non et que ce montant est en plus du financement déjà inscrit pour la rue De Gaulle.

Elle souhaite juste savoir si budgétairement cela est possible. M. le Maire rappelle qu'au BP, il y a de prévu 500 000 € pour la rue De Gaulle et que dans ces derniers, figure 200 000 € d'emprunts et 300 000 € de fonds propre. Il rappelle, également, que des subventions sont attendues pour un montant total de 323 000€.

Au niveau des subventions escomptées, le plan de financement a évolué. En effet, il s'est rajouté environ 23 000 € supplémentaires de fonds de concours exceptionnels, 28 164 € de fonds vert au titre des éclairages publics et de l'enfouissement ainsi qu'une possible subvention au titre des amendes de police d'un montant estimé à 53 343 €.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 mai 2024

M. le Maire tient à souligner que les chiffres annoncés pour les travaux sont des estimations hautes.

Mme UTARD demande si la commune peut obtenir une subvention au titre de l'agence de l'eau. M. le Maire lui répond que non.

Mme UTARD souhaite savoir s'il y a du nouveau au niveau du prêt. M. le Maire lui indique que pour l'instant, il n'y a eu qu'une proposition bancaire émanant de la Banque Postale avec un taux à 3,72 % sur 15 ans. Deux autres propositions devraient être réceptionnées dans les prochains jours.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à 13 voix Pour, 1 Abstention (Mme TROESCH Corinne), 0 voix Contre, des membres
présents ou représentés**

1. **décide d'intégrer les travaux complémentaires de rénovation de la Rue du Verger aux travaux de rénovation et sécurisation de la Rue du Général de Gaulle**
2. **décide d'inscrire les travaux de de rénovation de la Rue du Verger au programme des travaux 2024**
3. **autorise Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération**

8. Comité des fêtes – Part communale des recettes relatives aux locations des salles

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Le Comité des fêtes a en charge la facturation des locations des salles communales.

Il est tenu, chaque année, de présenter sa proposition de reversement de la quote-part.

Le 16/04/2024, le Comité des fêtes a fait parvenir l'état récapitulatif suivant :

- Locations 2022-2023 total des réservations : 4 609,29 € dont 2 119,29 €

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. **d'approuver le montant de la quote-part issu des locations à reverser à la Commune pour les années 2022-2023 inclus,**
2. **de charger le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

9. Agrément du garde-chasse particulier du lot de chasse unique

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Avec la mise en oeuvre du nouveau cahier des charges des chasses communales et le renouvellement des baux de chasse, il est nécessaire de solliciter l'agrément garde-chasse. Etant précisé qu'il ne s'agit plus d'une obligation mais d'une possibilité.

Monsieur Cédric LEGER, adjudicataire du lot de chasse unique, souhaite donner son agrément à M. Bernard WOLFSPERGER, domicilié 19 rue de l'Etang – 68320 FORTSCHWIHR comme garde-chasse de ce lot.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 mai 2024

Le Conseil Municipal ;

Vu le dossier déposé par l'adjudicataire du lot de chasse n°36601 visant à l'agrément de M. Bernard WOLFSPERGER en qualité de garde-chasse de ce lot ;

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;

Vu l'avis favorable en date du 18 mars 2024 de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin ;

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. **émet un avis favorable à l'agrément de M. Bernard WOLFSPERGER en tant que garde-chasse du lot de chasse n°36601 à WICKERSCHWIHR.**
2. **charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération**

10. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – part communale – TICFE-C

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Le Syndicat Territoire d'Energie Alsace, pendant de nombreuses années, a géré la perception, le contrôle et le reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) pour la plus grande satisfaction de 306 communes de moins de 2 000 habitants et 47 communes de plus de 2 000 habitants.

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme les modalités de gestion des taxes sur les consommations d'électricité. C'est désormais la Direction des Finances Publiques qui gère cette taxe.

Pour acter ce nouveau dispositif, il est nécessaire en application de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales que les communes délibèrent de façon concordante sur les modalités de répartition du produit de la TICFE.

TEA reversera 99 % de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. **approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.**
2. **charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 mai 2024

11. Zone d'accélération des énergies renouvelables

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

M. le Maire rappelle que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet, sera obligatoire et sera à la charge du porteur de projet. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par le projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le Conseil Municipal a :

- organisé une concertation publique selon les modalités suivantes : la proposition de cartographie a été diffusée dans la presse et a été publiée sur le site internet de la commune du 15/04/2024 au 26/04/2024.
- Cette concertation a donné les résultats suivants : aucun retour des habitants sur ce projet de cartographie.

Au regard de ces éléments, il est proposé de retenir, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies :

- Pour l'éolien : nous n'avons sélectionné aucune zone pour l'éolien car il n'y a pas de potentiel sur le territoire.
- Pour l'hydroélectricité : nous n'avons sélectionné aucune zone pour l'éolien car il n'y a pas de potentiel sur le territoire.
- **Solaire thermique : les contours des parcelles urbanisées, présentées sur la carte en annexe.**
- **Solaire photovoltaïque : les contours des parcelles urbanisées, présentées sur la carte en annexe.**
- Méthanisation agricole : nous n'avons sélectionné aucune zone pour la méthanisation agricole car il n'y a pas de potentiel sur le territoire.
- Méthanisation non agricole : nous n'avons sélectionné aucune zone pour la méthanisation non agricole car il n'y a pas de potentiel sur le territoire.
- Hydroélectricité : nous n'avons sélectionné aucune zone pour l'hydroélectricité car il n'y a pas de potentiel sur le territoire.
- Géothermie profonde : nous n'avons sélectionné aucune zone pour la géothermie profonde car il n'y a pas de potentiel sur le territoire.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 mai 2024

- **Géothermie de surface** : les contours des parcelles urbanisées, présentées sur la carte en annexe.
- **Bois-énergie/Biomasse** : nous n'avons sélectionné aucune zone pour la biomasse car il n'y a pas de potentiel sur le territoire
- **Biogaz/biométhane** : nous n'avons sélectionné aucune zone pour la biomasse car il n'y a pas de potentiel sur le territoire

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. demande le classement des zones nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.
2. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération

12. Divers

- **Entretien des bunkers**
M. le Maire rappelle que ces derniers n'ont jamais été entretenus et souhaite qu'ils soient impliqués dans une journée citoyenne.
- **Election du 9 juin** :
Le dimanche 9 juin se tiendra les élections européennes.
Le planning des permanences des bureaux de vote a été présenté en annexe et complété en séance
- **Rencontre jumelage 22 juin 2024**
Mme UTARD précise qu'il y a 47 personnes inscrites avec pour objectif 60. Le déroulé de la journée est expliqué.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Lundi 1^{er} juillet 2024 à 19h00
La séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Richard LEY



La secrétaire de séance,
Sandrine CARRE

Tableau des signatures

pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de Wickerschwihr
Séance du 13 mai 2024

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LEY Richard	Maire		Nicole FRIEH
SCHELCHER Jean-Luc	Adjoint au Maire		
DIETRICH Antony	Adjoint au Maire		
DAUSSE-CONTRERAS Lyubica	Adjointe au Maire		Jean-Jacques RINGLER
CARRE Sandrine	Conseillère Municipale		
FLESCH Christian	Conseiller Municipal		
FRIEH Nicole	Conseillère Municipale		
MEYER Philippe	Conseiller Municipal		
NEYER François	Conseiller Municipal		
RINGLER Adrien	Conseiller Municipal		
RINGLER Jean-Jacques	Conseiller Municipal		
TROESCH Corinne	Conseillère Municipale		
UTARD Danièle	Conseillère Municipale		
VAUVILLIER Lionel	Conseiller Municipal		